

M. Jean-Marc CHAYRIGUES, Président  
M. Jérôme FARAMOND, Vice-président  
Confédération Générale de Roquefort  
36, avenue de la République  
12100 Millau

Rodez, le 11 juin 2021



Monsieur le Président,  
Monsieur le Vice-Président,

En ma qualité de candidat tête de liste pour l'Aveyron « **Nouvel Élan pour l'Occitanie** » aux élections régionales des 20 et 27 juin, vous avez souhaité connaître ma position quant à la volonté européenne de rendre obligatoire l'apposition du logo Nutri-score sur l'ensemble des produits alimentaires et spécialement sur les productions fromagères issues de nos terroirs.

Je comprends bien évidemment les inquiétudes exprimées par la filière fromages AOP, et plus largement par l'ensemble des filières de production locale sous signes d'identification d'origine et de qualité (AOP, IGP, Label Rouge).

A l'instar du Roquefort, **ces produits qualitatifs, héritiers d'un savoir-faire ancestral, sont des marqueurs identitaires forts de nos territoires ruraux**, en Aveyron comme dans chacun des douze autres départements de la région Occitanie. Nous devons préserver et valoriser ces produits au maximum. Ils sont la vitrine de l'agriculture française.

Si nous partageons tous, bien sûr, l'utilité du logo Nutri-score qui apporte aux consommateurs une information rapide sur la qualité nutritionnelle des produits industriels ultra-transformés, son apposition sur les fromages AOP / IGP serait une erreur dès lors qu'il rendrait ces derniers moins attractifs que certains fromages industriels.

Les industriels peuvent facilement adapter la composition de leurs fromages ultra-transformés en vue d'obtenir un meilleur classement Nutri-score, contrairement aux producteurs de fromages AOP / IGP qui doivent répondre à un cahier des charges strictement encadré et contrôlé, déjà gage de qualité pour le consommateur.

De fait, le classement des fromages sous signes de qualité en catégorie « D » ou « E » sur l'échelle du Nutri-score aurait un impact extrêmement négatif sur toute la filière fromagère fermière ; laquelle contribue largement à la vitalité économique de nos territoires.

J'ajoute enfin que l'application obligatoire du Nutri-score à tous les produits alimentaires, sans distinction, paraît d'autant plus aberrante que :

- le calcul du Nutri-score ne prend pas en compte la naturalité du fromage AOP / IGP, produit peu ou pas transformé ;
- le calcul du Nutri-score ne tient pas compte de la réalité des habitudes de consommation journalières en se basant sur une portion de 100g quand la portion moyenne de fromage consommé par jour et par adulte est inférieure à 40g ;
- cette proposition s'inscrit à contre-courant de la loi EGALIM qui entend valoriser les produits alimentaires SIQO dans la restauration collective.

Pour toutes ces raisons, et comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer et de le défendre publiquement, **je soutiens sans réserve l'exemption d'étiquetage Nutri-score sur les produits AOP / IGP français.**

Une position que partagent tous mes colistiers aveyronnais « **Nouvel Elan pour l'Occitanie** ».

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, l'expression de meilleurs sentiments.

*Très cordialement*

Stéphane MAZARS